

1940-1944- L'ARYANISATION ECONOMIQUE EN ALSACE-MOSELLE.

L'installation de l'administration nazie en Alsace - Moselle à partir de juin 1940 entraînera la mise en place des mesures de discrimination raciale déjà appliquées en Allemagne à l'encontre de la population juive.

Le 13 juillet 1940, l'expulsion des Juifs et des Français installés en Alsace - Moselle depuis 1918 était décidée.

Puis, dans le cadre de l'"aryanisation économique", le Gauleiter WAGNER mettait tout son zèle dans l'application des moyens mis en oeuvre dans le domaine de la confiscation des biens des expulsés et de leurs affaires commerciales dont la gestion sera confiée à des administrateurs provisoires.

Le mépris le plus total des conventions d'armistice était évident !

Dans une lettre de protestation adressée le 3 septembre 1940 au General von STULPNAGEL, à WIESBADEN, le Général HUNTZIGER membre de la Commission d'Armistice, dénonce les mesures illégales prises en Alsace - Moselle, notamment :

" ...

"10° la législation raciale de l'Allemagne est introduite dans le pays et, à la faveur de cette mesure, les Israélites sont expulsés ainsi que ceux des nationaux que l'autorité allemande tient pour des intrus.

" ...

"12° le patrimoine des associations de caractère politique et des Juifs est frappé de confiscation de même que les biens acquis postérieurement au 11 novembre 1918 par les Français.

" ...

Bien entendu, les Allemands n'infléchiront en aucune manière leur politique !

Les mêmes mesures seront appliquées en Moselle par le Gauleiter BÜRCKEL avec plus de brutalité encore. Les gens furent expulsés de chez eux sans avoir le droit d'emporter quoi que soit.

Le commerce et l'industrie étaient ruinés.

Ce tragique épisode de l'histoire de l'Alsace - Moselle annexées apparaît sur le courrier de l'époque et mérite, à mon avis, un traitement particulier.

Des cachets du genre "**Kommissarischer Leiter der...**" (Directeur provisoire de...) ou "**Der kommissarische Verwalter der Firma...**" (L'administrateur provisoire de la firme...), bien que n'ayant aucun caractère postal, témoignent du caractère inqualifiable de cette mesure discriminatoire.

S'agissant des affaires commerciales juives, je considère que ces documents ont leur place dans toute collection se rapportant à la politique de persécution de cette communauté.

Pour illustrer mon propos, voici quelques exemples de cachets ou mentions rencontrés sur le courrier :

ALSACE

Fig. 1 - COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'EST S.A.

Dépôt de Koenigshoffen

unter kommissarischer Leitung (sous direction provisoire) sur carte postale de STRASSBURG-KÖNIGSHOFEN du 25-9-1940

Fig. 2 - FIRME LEVY FRERES, SAVERNE

Die kommissarische Leitung der ehemaligen Firma Gebrüder LEVY

(La direction provisoire de l'ancienne firme LEVY Frères) sur lettre de ZABERN (SAVERNE) du 27-9-1940

Fig. 3 - ETABLISSEMENTS SIMON LOEB, STRASBOURG

Kommissarischer Leiter (Directeur provisoire) sur lettre de STRASSBURG du 10-10-1940

Fig. 4 - JULES MAYER ET C° S.A.R.L., STRASBOURG

Der kommissarische Verwalter der Firma

(L'administrateur provisoire de la Firma) sur lettre de STRASSBURG du 13-12-1940

Fig. 5 - FIRME P. LEVY ET H. HERZOG, STRASBOURG

Kommissarische Verwaltung der Firma P. Levy u. H. Herzog

(Administration provisoire de la Firma P. Levy et H. Herzog) sur lettre de STRASSBURG du 23-9-1941

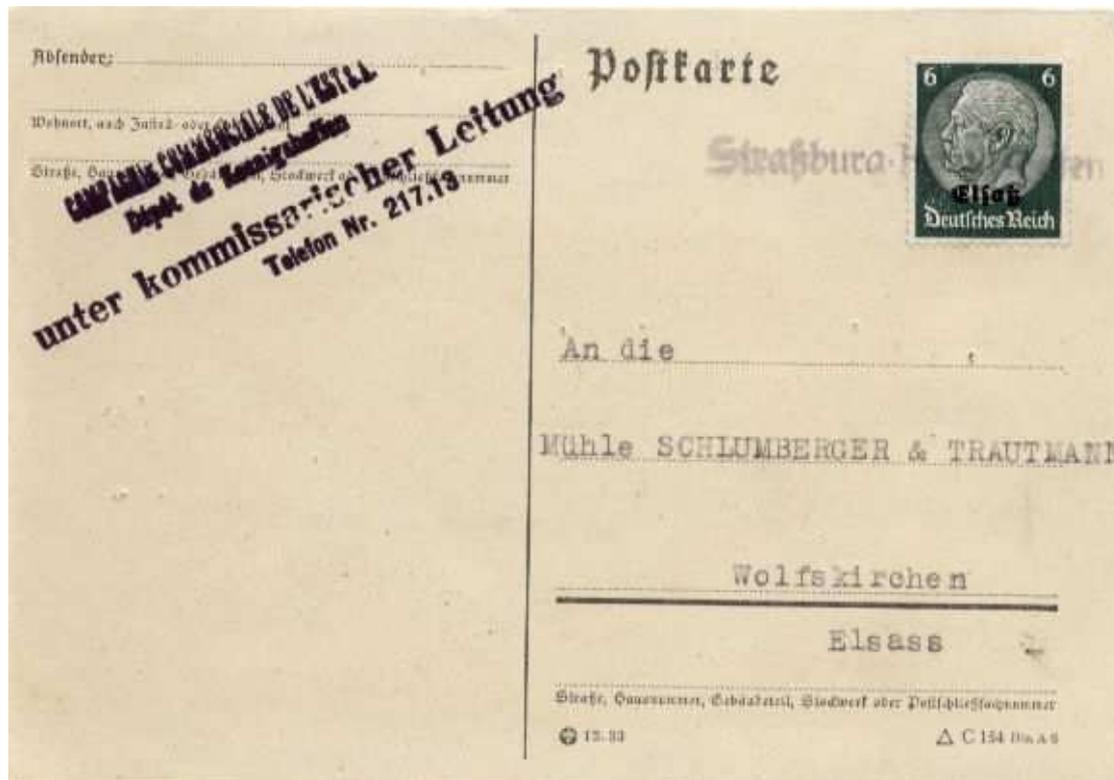


Fig. 1 - COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'EST S.A., KOENIGSHOFFEN

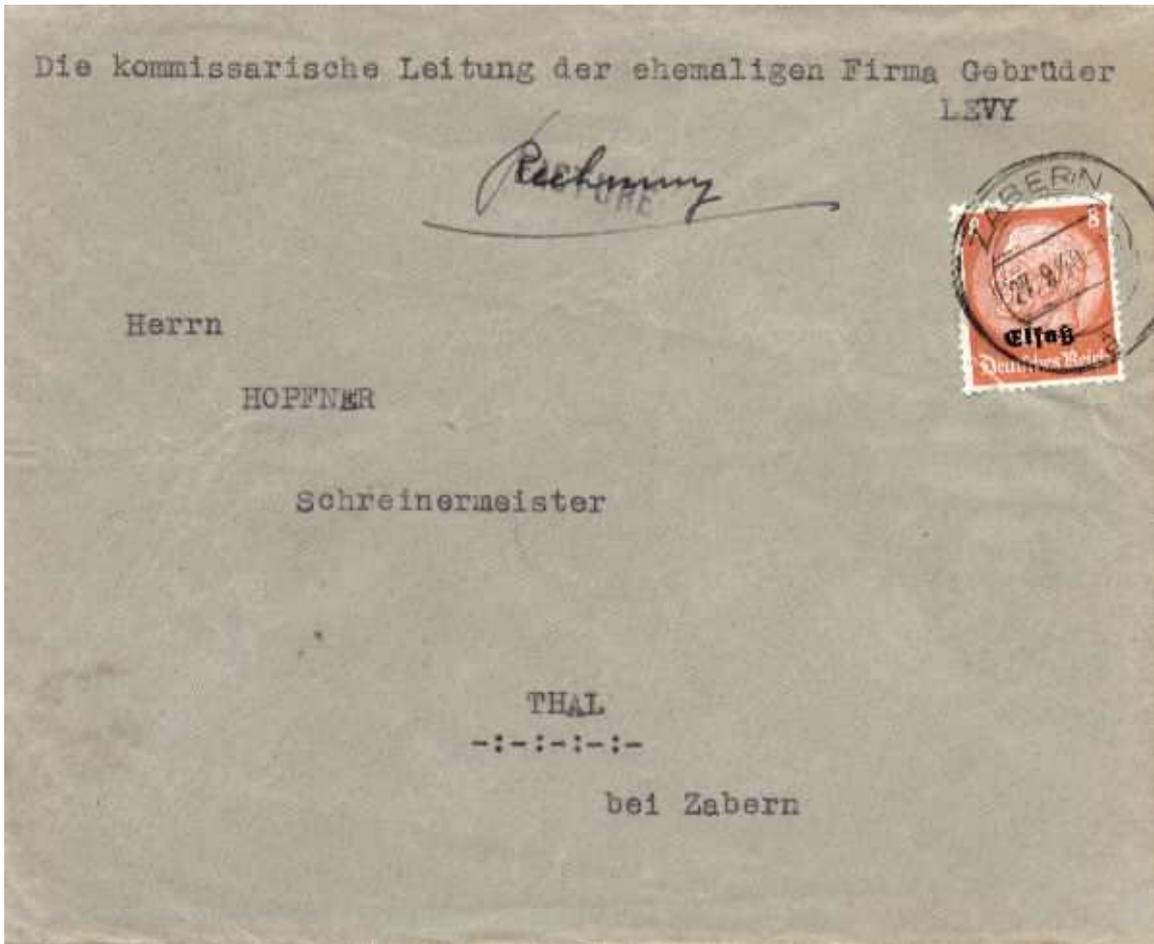


Fig. 2 - Firme LEVY FRERES, SAVERNE



Fig. 3 - ETABLISSEMENTS SIMON LOEB, STRASBOURG

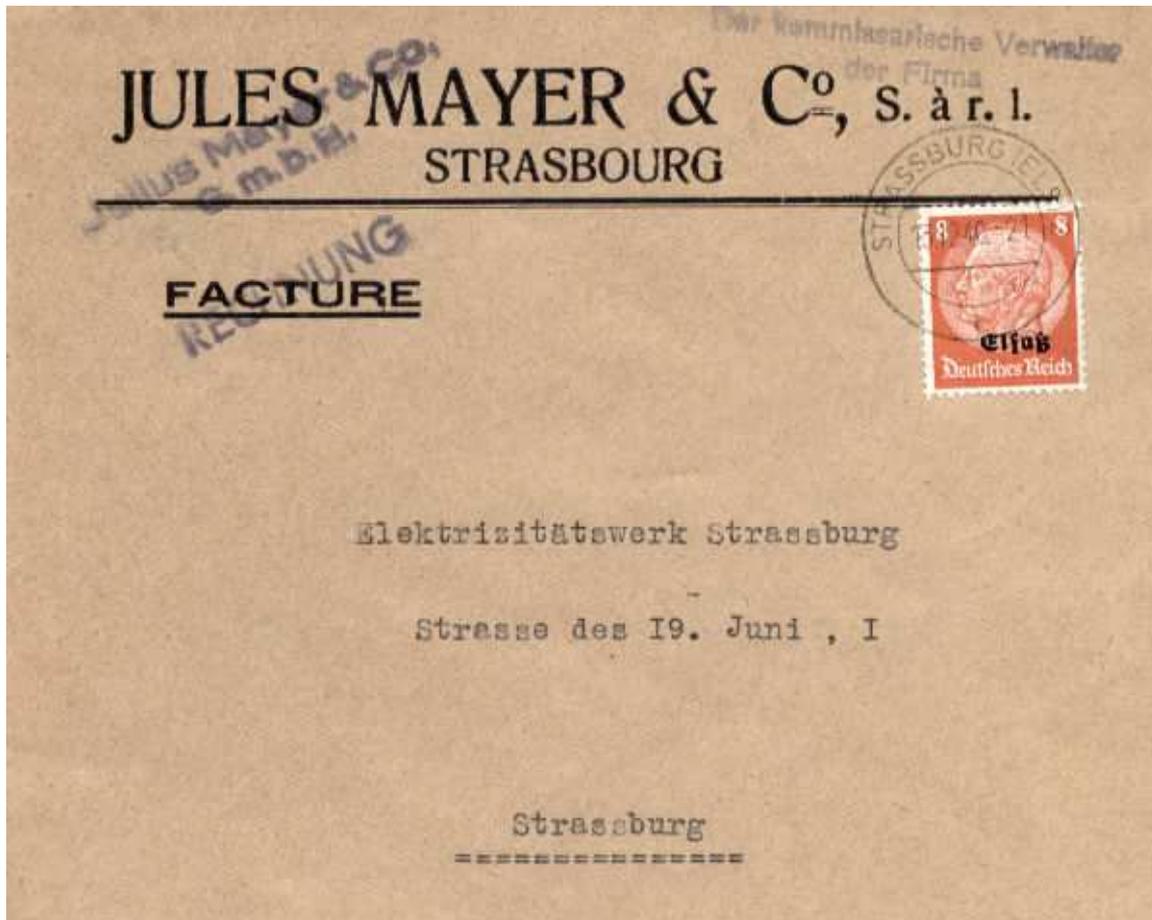


Fig. 4 - JULES MAYER ET C° S.A.R.L. , STRASBOURG

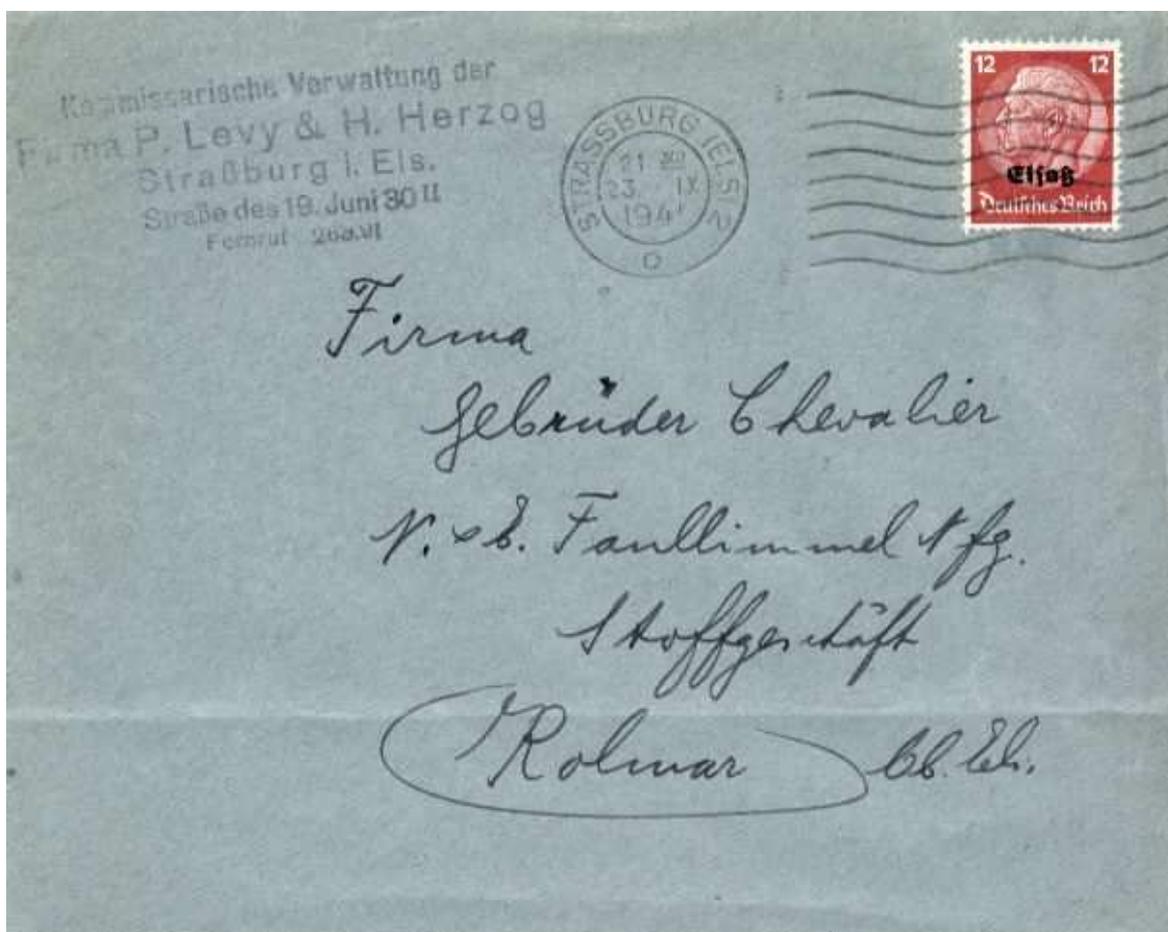


Fig. 5 – P.LEVY et HERZOG. STRASBOURG

LORRAINE (MOSELLE RHENANE)

Fig. 6 - HOUILLERES DE FAULQUEMONT

Die kommissarische Verwaltung des Steinkohlenbergwerks Falkenberg (L'administration provisoire des houillères de Faulquemont) sur carte postale de FALKENBERG (FAULQUEMONT) du 12-6-1941

Fig. 7 - FIRME "LES ECO", METZ

Lettre de SONDERNACH (OBERELS) du 12-5-1941, adressée à la **Kommissarische Verwaltung** (Administration provisoire) de la Firme "LES ECO" ex.SOCIETE MIELLE-CAILLOUX, à METZ. A noter le changement de nom de la rue où se trouvait le siège de cette société, la rue du Maréchal Pétain étant devenue la Hindenburgstrasse.



Fig. 6 - HOUILLERES DE FAULQUEMONT



Fig. 7 - Firme "LES ECO", METZ

Le Gouvernement de VICHY reprendra à son compte cette politique voulue par les nazis.

Le 22 juillet 1941, la loi dépossédant les Juifs de leurs biens meubles et immeubles sera promulguée. Le Commissariat Général aux Questions Juives, créé à PARIS le 29 mars 1941 et placé sous la direction de Xavier VALLAT, confiera 52025 entreprises juives à 7423 administrateurs provisoires non juifs. En mars 1941, les comptes bancaires juifs avaient également été bloqués.

Toutes ces mesures s'inscrivaient dans le cadre d'une vaste opération d'exclusion des Juifs de France. Elle devait se conclure tragiquement par l'internement de bon nombre d'entre eux dans les camps français avant leur transfert dans les camps d'extermination nazis.

Michel ANNET, A.P.R.A.